



UNION EUROPEENNE

Le PLIE est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « *Emploi et Inclusion* » 2014-2020.



**Appel à projets 2017 du Plan Local pour
l'Insertion et l'Emploi du Grand Paris Sud
(communes de Bondoufle, Courcouronnes,
Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé).**

Sommaire

Préambule.....	
Fiches d'appels à projets.....	
Modalités de participation.....	

Contacts :

Philippe LEBEGUE – Responsable PT territoriale PLIE et des parcours

06 16 28 00 85 / 01 60 78 91 20

philippe.lebegue@dynamique-emploi.fr

Malika Benkarouba

Service gestionnaire du PLIE

01 60 78 91 27

malika.benkarouba@dynamique-emploi.fr

Préambule

Les porteurs de projets candidats au présent appel à projets sont invités à contacter les personnes référentes pour toutes questions :

- Présentation générale de l'appel à projets.
- Règles socles de gestion des crédits du Fonds social européen.
- Mesures de simplification de gestion applicables.
- Obligations à anticiper.
- Conseils pour le dépôt des demandes de subvention dans l'applicatif *Ma Démarche FSE*.
- Questions/réponses.

Les intervenants auprès des publics ainsi que leurs responsables et/ou personnels en charge du suivi administratif/financier des opérations sont invités à participer à cette réunion.

Les structures souhaitant bénéficier de cette information sont invitées à confirmer leur présence auprès du service gestionnaire du PLIE, Malika BENKAROUBA au 01 60 78 91 27 ou-bien par mail à malika.benkarouba@dynamique-emploi.fr

PREAMBULE :

Pour la programmation 2014 – 2020, la France a fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE : les Régions sont Autorités de Gestion pour 35% des crédits, l'Etat restant Autorité de Gestion pour l'Emploi et l'Inclusion à hauteur de 65% des crédits. La moitié de cette enveloppe a été dédiée à l'inclusion et attribuée sous forme de délégations de gestion aux Conseils départementaux qui le souhaitent, en tant que chef de file de l'insertion. Sur les territoires, les compétences des PLIE en matière d'insertion des publics les plus en difficultés ont également été reconnues.

Dans ce contexte et conformément au règlement CE n° 1303/2013 du 17 décembre 2013, à l'article 78 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, à l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 et compte tenu de l'avis favorable des organes délibérantes du Conseil départemental et des structures porteuses des PLIE de l'Essonne, les fondateurs suivants :

- Le Conseil départemental de l'Essonne,
- L'Association Atout PLIE91, structure porteuse du dispositif PLIE,
- L'Association Dynamique Emploi, structure porteuse du dispositif PLIE,
- L'Association PLIE Ensemble vers l'Emploi, structure porteuse du dispositif PLIE,
- L'Association PLIE Nord Essonne, structure porteuse du dispositif PLIE,

Ont décidé de mutualiser la gestion, le suivi et le contrôle de leurs opérations cofinancées par le Fonds Social Européen et pour ce faire ont créé le 25 Novembre 2014 un « organisme intermédiaire structure pivot » sous forme d'association régie par la loi 1901 dénommée *Association de Gestion des Fonds Européens de l'Essonne - AGFE91*.

Il s'agit d'assurer en tant qu'organisme intermédiaire le portage juridique de la convention de subvention globale FSE 2015-2017 pour chaque membre adhérent de l'association. L'association assure les missions de programmation (confirmation de la validité juridique et de l'éligibilité des opérations), de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par le FSE portées par chacun de ses membres et donc des projets présentés dans le cadre de ce présent appel à projets.

Les tâches liées à l'animation du dispositif reviennent aux membres adhérents de l'association soient :

- L'information et l'appui aux bénéficiaires,
- La sélection des opérations,
- La validation politique et stratégique des opérations cofinancées, dans la limite des dotations budgétaires disponibles,
- Le pilotage qualitatif et quantitatif du dispositif.

Les membres adhérents contribuent aux travaux de suivi et d'évaluation du programme. Ces tâches sont exercées par chaque membre adhérent individuellement, pour les opérations relevant de leur ressort territorial.

L'Organisme Intermédiaire structure pivot procède à la consolidation définitive des opérations cofinancées dans le cadre d'un Conseil d'Administration réuni en comité de programmation associant l'ensemble des membres adhérents. Cette consolidation, qui ne peut reprendre que des opérations présélectionnées par le Comité de Pilotage de chaque PLIE et la Commission Permanente du Conseil départemental, n'a pour seul objet que de confirmer le bien-fondé juridique des opérations, l'éligibilité des opérations au regard des règles communautaires et nationales applicables et de vérifier le non dépassement des dotations allouées à chaque membre adhérent.

L'organisme intermédiaire structure pivot exerce les fonctions dévolues à tout délégataire de gestion des crédits FSE, pour elle-même et pour le compte de l'ensemble des membres adhérents de l'association. Chaque membre adhérent conserve un schéma stratégique et politique propre, décrit dans son protocole constitutif des PLIE et dans le plan départemental d'insertion du Conseil départemental.

Par conséquent, le présent appel à projets 2017/2018 est donc lancé par le PLIE pour le compte de l'AGFE91, organisme intermédiaire pivot, gestionnaire de la subvention globale des 4 PLIE de l'Essonne et du Conseil départemental de l'Essonne.

LE TERRITOIRE DU PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi -PLIE- intervient en complémentarité des politiques publiques en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés sur les communes suivantes (données INSEE 2013) :

Bondoufle : 9198 habitants ; taux de pauvreté : 5% / taux de chômage des 16/64 ans : 8.5%

Courcouronnes : 13 466 habitants, 1 QPV ; taux de pauvreté : 21.5% / taux de chômage des 16/64 ans : 15.9%

Evry : 53 237 habitants, 8 QPV ; taux de pauvreté : 26.1% / taux de chômage des 16/64 ans : 17.9%

Lisses : 7579 habitants ; taux de pauvreté : 5.8% / taux de chômage des 16/64 ans : 9%

Ris-Orangis : 27 312 habitants, 1 QPV ; taux de pauvreté : 19.8% / taux de chômage des 16/64 ans : 14.7%

Villabé : 5327 habitants ; taux de pauvreté : 7.9% / taux de chômage des 16/64 ans : 10.4%

Notre territoire comprend plus de 3 000 Bénéficiaires du RSA.

Environ 16 % des bénéficiaires du RSA et 12 % des Demandeurs d'Emploi Longue Durée (DELD) essonniens résident sur Evry, Courcouronnes ou Ris-Orangis.

Le territoire possède une forte attractivité économique avec 69 000 emplois proposés pour un nombre de 58 000 actifs résidents.

Parmi les secteurs d'activités fournissant le plus d'emplois : le commerce, le transport et la logistique.

En outre, l'agglomération constitue également un pôle administratif et universitaire important avec de nombreux postes dans l'administration publique, l'enseignement, ainsi que dans le secteur sanitaire et social.

Malgré le volume important d'emplois offerts, le taux de chômage demeure élevé auprès des habitants les plus fragiles, notamment les habitants des quartiers prioritaires intégrés dans le Contrat de Ville : Les Pyramides/Bois Sauvage, Aunettes, Epinettes, le Parc aux Lièvres, Champs-Élysées, Champrier du coq, Petit Bourg, les Passages à Evry, le Canal à Courcouronnes et Le Plateau/Ferme du Temple à Ris-Orangis.

Favoriser le rapprochement entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi et ceux du développement économique et proposer des solutions dans la lutte contre le chômage et l'exclusion sont des axes essentiels et premiers des missions du PLIE.

Depuis 1993, le PLIE intervient dans la lutte contre l'exclusion et le chômage. Son objectif est de permettre à des personnes éloignées du marché de l'emploi de construire de véritables parcours individualisés d'insertion professionnelle pour rejoindre l'emploi durable.

Afin de remplir cet objectif, le PLIE s'appuie sur une programmation d'actions adaptées aux besoins identifiés localement.

Un nouveau cadre européen pour 2014-2020

Une nouvelle période de programmation FSE s'ouvre sur les années 2014 à 2020 avec la mise en œuvre d'un nouveau Programme Opérationnel National (PON) FSE pour l'Emploi et l'Inclusion.

Ce Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 Emploi-Inclusion a été validé par la Commission Européenne le 10 octobre 2014.

La stratégie retenue par la Commission Européenne repose sur les axes suivants :

- **Axe 1** : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- **Axe 2** : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- **Axe 3** : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.
- **Axe 4** : Assistance technique.

L'action des PLIE s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du Programme Opérationnel National, qui retient les objectifs suivants :

- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire ;

- Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale ;

- Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion ;

- Soutenir l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ;

- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination,

PROGRAMMATION 2017

La procédure d'appel à projets permet de favoriser l'émergence de projets et d'actions innovantes à destination des participants du PLIE, ces projets devant s'inscrire dans le cadre des orientations définies par le PON FSE 2014/2020 ainsi que le protocole d'accord du plan. L'Association Dynamique Emploi a intégré un Organisme Intermédiaire pivot qui, dans le cadre du PLIE, redistribue sous forme d'aide communautaire une partie de la Subvention Globale qui lui est attribuée.

La gestion administrative et financière des opérations retenues par le comité de pilotage du PLIE sera réalisée par cet organisme intermédiaire pivot qui est l'Association de Gestion des Fonds Européens en Essonne.

Face aux difficultés de mobilité des personnes inscrites dans un parcours d'insertion les projets retenus doivent pouvoir être mis en œuvre au plus près des besoins des participants du PLIE et notamment au cœur des quartiers prioritaires. C'est-à-dire à l'échelle du bassin d'emploi, dans les zones desservies par les réseaux de transports collectifs.

Conformément aux orientations validées par le comité de pilotage, les projets présentés doivent atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

Thématique 1 : Accompagnement des publics et levée des freins périphériques bloquant l'accès à l'emploi.

- Accompagner les publics éloignés de l'emploi, notamment issus des quartiers prioritaires en responsabilisant le participant sur son parcours d'insertion professionnelle.
- Faciliter l'information et l'accès aux droits.
- Développer la mobilité professionnelle.
- Promouvoir l'égalité femme – homme.
- Favoriser l'accès à l'emploi des séniors.
- Lutter contre la fracture numérique.
- Rapprocher le demandeur d'emploi de l'entreprise et des filières professionnelles (aide à la personne, sécurité, magasinage, restauration, entretien...);
- Aider à la reconversion professionnelle.

Thématique 2 : Mobiliser les entreprises et les employeurs.

- Rapprocher le demandeur d'emploi de l'entreprise et des filières professionnelles (aide à la personne, sécurité, magasinage, restauration, entretien...): découverte des métiers, visites d'entreprises, parrainage,...
- Initier des passerelles entreprises : aide à la personne, sécurité, restauration, magasinage.
- Initier des chantiers écoles : bâtiment...
- Sensibiliser et mobiliser les employeurs et les entreprises aux recrutements des participants PLIE : promotion des contrats aidés, sessions de recrutement...

Thématique 3 : Ingénierie et développement.

- Soutenir l'offre d'insertion.
- Développer la clause sociale et apporter un appui aux Maîtres d'Ouvrage pour sa mise en œuvre.
- Apporter une expertise sur le territoire (observatoire des parcours).
- Animer et développer le partenariat local sur le champ de l'insertion et de l'emploi.
- Initier et développer le montage de projets innovants et expérimentaux.
- Renforcer les pratiques des conseillers professionnels référents pour la mobilisation des étapes d'un parcours d'accès à l'emploi.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DANS LES PROJETS.

Egalité des chances et non-discrimination.

Le programme opérationnel, dans la poursuite des actions engagées dans la précédente programmation, vise à lutter contre toutes les formes de discrimination : directes, indirectes et systémiques, notion non définie par le droit français mais permettant de prendre en compte une combinaison de plusieurs facteurs aboutissant à des discriminations. Il concilie, pour ce faire, deux approches : une approche transversale et un ciblage spécifique.

La prévention et la lutte contre les discriminations constitue un des principes directeurs de la sélection des opérations pour l'ensemble des priorités d'investissement. Les porteurs de projets devront, par conséquent, décrire les modalités opérationnelles d'intégration de ce principe dans la conduite des actions.

Egalité entre les femmes et les hommes.

Le Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2011-2020) fait le lien entre la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la Stratégie Europe 2020. Le Conseil demande que des mesures soient prises pour « *combler les écarts entre les femmes et les hommes et lutter contre la ségrégation sexuelle sur le marché du travail* », et pour « *promouvoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée* ».

Pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, le PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en Métropole, privilégie la conjugaison d'une intégration transversale de ce principe dans l'ensemble des projets, et des actions spécifiques pour accroître la participation et améliorer la situation des femmes dans l'emploi.

Développement durable.

Le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole doit permettre à la France de contribuer à remplir de manière plus efficace son engagement à long terme en faveur du développement durable.

Les enjeux clefs, tels que la promotion de l'équité sociale et de la cohésion, de l'égalité des chances pour tous, de la participation des citoyens à la prise de décision, du renforcement du dialogue social, de la responsabilité sociale des entreprises, de la cohérence entre les politiques et actions menées aux niveaux local, régional et national, constituent autant de défis liés à l'enjeu global du développement durable.

CONSTRUCTION DES PROJETS PROPOSES :

L'additionnalité, la subsidiarité et le partenariat sont les principes fondateurs du PLIE et du Fonds Social Européen.

Additionnalité

Les projets d'action présentés doivent respecter le principe d'additionnalité.

Le PLIE intervient pour impulser de nouvelles actions ou renforcer des actions existantes.

Le P.L.I.E. doit mobiliser les dispositifs d'intervention de droit commun de l'Etat, de la Région Ile de France, du Département de l'Essonne, il doit également mobiliser le secteur économique et privé. Le Fonds Social Européen doit venir en renforcement des actions existantes ou contribuer au développement de moyens ou d'actions nouveaux sur le territoire.

Subsidiarité

La structure d'animation et de gestion du PLIE délègue, autant que faire se peut, dans le cadre de sa programmation, des missions et des actions à ses partenaires bénéficiaires /opérateurs.

Partenariat

Le P.L.I.E. doit contribuer à accroître la mobilisation des acteurs locaux pour une meilleure identification des publics, une meilleure lisibilité des fonctions et des compétences au sein d'un réseau partenarial actif et mobilisé afin de faciliter le parcours des participants et le diagnostic de leur situation auxquels ils doivent être associés.

Le P.L.I.E. doit permettre une plus grande sensibilisation du secteur économique à la problématique de l'insertion des publics peu qualifiés afin d'améliorer la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi.

Financement

Les budgets prévisionnels devront impérativement présenter l'ensemble des financements qui concourent à l'action. Le financement FSE intervient partiellement sur « le coût mobilisable » du dispositif subventionné. Le FSE a vocation à produire un effet levier dans le financement du projet, il n'est donc pas l'unique financement mais intervient en additionnalité d'autres financeurs (contreparties obligatoires).

La contribution du FSE au programme opérationnel s'applique aux dépenses totales éligibles et justifiées.

Le montant final de l'aide européenne dû après exécution de l'opération tient compte, dans le respect du taux maximum d'aides publiques fixé par les règlements communautaires et nationaux, des dépenses réelles dûment justifiées et de toutes les ressources effectivement perçues. Le montant ainsi déterminé est limité au montant de l'aide communautaire prévue. Les dépenses réelles justifiées correspondent à des paiements justifiés par des factures acquittées ou par des factures auxquelles sont jointes des pièces permettant de vérifier le paiement effectif ou par des pièces comptables de valeur probante équivalentes.

Fiches d'appel à projets

Intitulé	Accompagnement des participants vers l'emploi
Référence PON FSE	Objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
Objectif	Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet socioprofessionnel construit par le suivi d'un référent unique de parcours dans le cadre d'un accompagnement global.
Contenu	<p>L'intervention du PLIE est centrée sur la mise en place de référents de parcours, seuls garants de la construction et du suivi optimal des parcours d'insertion, partagés avec les participants eux-mêmes, en cohérence avec leurs capacités et potentiels mesurés par les partenaires locaux, conformes aux spécificités du marché de l'emploi local, progressifs et adaptés au rythme des personnes éloignées de l'emploi depuis de longues périodes.</p> <p>Les participants sont orientés vers les Référents de parcours après validation de leur inscription dans le PLIE par la Commission de Validation des Parcours du PLIE. Cette instance, composée de l'ensemble des partenaires prescripteurs, des Référent de Parcours et du service d'animation du PLIE a pour mission de valider les entrées et les sorties du PLIE.</p> <p>Le référent unique de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueille les personnes orientées par les prescripteurs ou repérés par lui-même. - Réalise un accompagnement individualisé, renforcé et global des participants. - Evalue la motivation des personnes et leur capacité d'engagement dans un parcours d'insertion, organise leur intégration dans le PLIE. - Elabore les diagnostics socioprofessionnels des personnes, évalue leurs besoins et définit avec elles les étapes à mettre en œuvre. - Construit des parcours cohérents et concertés d'accès ou de retour à l'emploi. - Met en œuvre ces parcours en mobilisant les outils existants (actions PLIE, droit commun, outils et compétences de votre structure...). - Met en relation avec les entreprises via l'ensemble des outils à sa disposition. - Evalue les impacts, freins, avancées des parcours et procède aux éventuels réajustements. - Approfondit les diagnostics préalables et traite les éventuels freins et difficultés. - Valide la capacité des participants à intégrer un poste de travail. - Aide à la recherche de contrats de travail de plus de 6 mois, de formations qualifiantes ... - Facilite leur adaptation aux postes de travail et leur autonomie. - Participe à certaines instances opérationnelles du PLIE et rend compte à ce dernier de l'ensemble de l'intervention auprès des publics accompagnés. - Assure la transmission auprès du PLIE de l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'avancée des parcours. - Gère administrativement son intervention dans le respect des règlements.
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner à minima 80 participants en file active (pour 1 ETP) ou 40 participants en file active pour 0,5 ETP sur la base de deux contacts mensuels pour les participants hors étapes de parcours et 1 contact mensuel pour les participants en étapes de parcours. - 50% de sorties positives dans le respect des critères définis par le PLIE.

Intitulé	Découverte, approche et utilisation du numérique
Référence PON FSE	Objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
Objectif	Lever les freins sociaux à l'emploi par des mesures d'acquisition des compétences de base dans le domaine des TIC.
Contenu	<p>Dans un contexte marqué par les mutations économiques, sociales et industrielles, la maîtrise des usages numériques constitue un enjeu crucial. En effet, la culture numérique est décisive en termes d'acquisition de compétences et d'accès à l'emploi.</p> <p>Cependant, la maîtrise des pratiques numériques est encore marquée par des inégalités sociales fortes. Il importe donc d'apporter aux ressortissants du PLIE les connaissances qui leur permettront de retirer des bénéfices culturels, sociaux et économiques de ces technologies.</p> <p>Par la mise en œuvre de cette action, il s'agit d'apporter une réponse pragmatique et efficace aux difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi accompagnés par le PLIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépasser les appréhensions et les inhibitions liées à l'usage des technologies de l'information et de la communication, - Acquérir des notions de vocabulaire et de langage technique, des capacités fonctionnelles pour le maniement d'un ordinateur connecté à Internet, - S'approprier/maitriser les applicatifs socles (traitement de texte...). - S'inscrire dans une démarche d'appropriation concrète des outils : ordinateurs, Internet..., - Acquérir une autonomie suffisante pour consulter seul(e) des contenus et des services, et effectuer les démarches de plus en plus dématérialisées de la vie sociale et professionnelle (CAF, impôts, factures, formation, emploi, inscriptions en ligne, mobilité...), - Gérer sa boîte aux lettres électronique, - Effectuer ses recherches d'emploi et de formation - Se sensibiliser à la question des droits et des devoirs qui se rattachent à l'usage de ces technologies de l'information et de communication.
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de modules pouvant être organisés selon les thématiques, par niveau. - Modules collectifs de 10 participants maximum. - Attestations de validation de connaissances/compétences. - Le formateur formalise son activité via des supports standardisés (fiches temps, émargements et renseigne les indicateurs du PON FSE 2014/2020. - Mise en œuvre d'un questionnaire de satisfaction.

Intitulé	Acquisition de l'autonomie de déplacement
Référence PON FSE	Objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
Objectif	Lever les freins sociaux à l'emploi en favorisant la mobilité géographique professionnelle des publics en recherche d'emploi.
Contenu	<p>Le manque d'autonomie en termes de déplacements est un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle des publics défavorisés. Ces difficultés de mobilité rencontrées par les publics sont autant d'ordre psychologique et comportemental que financier.</p> <p>En outre, la méconnaissance des moyens existants à leur disposition notamment en matière de transports en commun et de tarification sociale renforce cette problématique qui constitue un véritable handicap dans leurs parcours de retour à l'emploi.</p> <p>Il s'agit de proposer des solutions adaptées pour répondre rapidement aux besoins des participants du PLIE rencontrant des difficultés objectives de déplacement pour se rendre en formation, accéder à un emploi ou réaliser des démarches en lien avec la conduite de leur projet professionnel. Les projets doivent également permettre d'acquérir un maximum d'autonomie pérenne et développer leur mobilité à la fois sociale et géographique</p> <p>Objectif général :</p> <p>L'objectif général est de permettre aux personnes de résoudre leurs difficultés de mobilité à court terme dans le cadre d'un parcours d'insertion par le biais de la mise en œuvre de solutions rapides et adaptées mais aussi de favoriser l'acquisition d'une autonomie pérenne, notamment par la maîtrise des transports en commun, de l'obtention du permis de conduire...</p> <p>Pour lever le frein à l'emploi que représente le manque de mobilité des participants, il est attendu des services tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme d'information. - La location de véhicules, cyclomoteurs. - Pré apprentissage du code de la route et sensibilisation, prévention routière. - conduite automobile. - ... <p>Les réponses apportées sur cette thématique doivent être multiples, innovantes et doivent intégrer les objectifs suivants :</p> <p>Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics défavorisés en levant les obstacles rencontrés en termes de mobilité. Rendre les participants acteurs de leur mobilité. Développer l'autonomie et la mobilité des participants. Promouvoir l'accès du public accompagné aux tarifications sociales.</p>
Public concerné	Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé. Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...
Résultats attendus	Favoriser l'autonomie des participants du PLIE pour une reprise d'activité emploi/formation.

Intitulé	Rapprocher le demandeur d'emploi de l'entreprise via l'insertion par l'activité économique
Référence PON FSE	Objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
Objectif	Mise en situation professionnelle dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique.
Contenu	<p>L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.</p> <p>Les projets présentés doivent permettre d'ouvrir des postes d'insertion en IAE aux ressortissants du PLIE en combinant un encadrement technique pour le suivi durant l'activité productive salariée et un accompagnement socioprofessionnel afin de préparer la sortie de l'étape d'IAE, en lien avec le conseiller référent unique.</p>
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux participants plie des postes en insertion ; - Travailler leur insertion professionnelle durable en utilisant cette étape de parcours comme levier.

Intitulé	Informeur sur l'accès aux droits et aux services
Référence PON FSE	Objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
Objectif	Permettre aux participants du PLIE en parcours une meilleure appropriation de leurs droits en matière de logement, santé, travail, nationalité,... ou juridiques ; conseiller et orienter vers les acteurs compétents afin d'apporter des réponses adaptées aux participants fragilisés.
Contenu	<p>Au vu du contexte socio-économique de plus en plus difficile et des phénomènes d'exclusion sociale, l'accès aux droits et aux services s'érige comme un levier pour lutter contre la précarité, la vulnérabilité ou l'isolement.</p> <p>La proximité des services publics aux usagers, la question du non-recours et du renoncement aux aides, ou encore la lisibilité et la visibilité des aides et actions sociales, deviennent alors de réelles préoccupations.</p> <p>Il s'agit de proposer une plateforme d'information dédiée aux participants du PLIE qui cherchent à s'informer sur leurs droits et obligations, être orientés, conseillés ou assistés dans leurs démarches juridiques ou administratives ; proposer des consultations juridiques gratuites et confidentielles, connaître le réseau local des institutions et structures,...</p>
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les participants du PLIE dans les locaux du porteur de projet. - Dispenser des permanences au siège de Dynamique Emploi ou dans ses antennes.

Intitulé	Acquisition des savoirs de base
Référence PON FSE	Objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
Objectif	Localement et en tenant compte des outils existants du territoire, proposer une offre de service adaptée permettant l'acquisition, par des personnes en situation précaire, des savoirs de base nécessaires à leur accès ou leur maintien en emploi ou en formation.
Contenu	<p>Les projets proposés doivent permettre en lien avec des filières professionnelles ciblées (logistique, entretien, aide à la personne, restauration ;.. ;)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Posséder les bases de la lecture et de l'écriture (minimum : déchiffrement des mots usuels et de phrases simples, écriture des mêmes choses). Connaître les bases mathématiques : techniques opératoires (+, -, x, /), logique, les principales mesures (longueur, masse,...). Etre capable de s'exprimer et de communiquer dans un langage simple mais construit correctement. Etre capable de se situer dans l'environnement social, économique, professionnel et culturel (connaissance des différentes institutions et organismes de ces secteurs). Etre capable d'aller chercher des informations diverses et variées dans les domaines concernant la santé, l'emploi, les formations professionnelles ou autres, être capable de se situer dans son parcours de formation (connaissance de ses savoir-faire, et savoir être, de ses compétences professionnelles). - Français à visée professionnelle. Doter le public de pré requis minimum facilitant une insertion professionnelle à court terme. Obtenir les connaissances indispensables pour optimiser les capacités d'apprentissage avant l'entrée sur des dispositifs professionnalisant (pré qualifiant/qualifiant). Permettre au participant d'atteindre et de conserver un niveau linguistique nécessaire au maintien dans l'emploi.
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	<p>Proposition d'une méthode et d'un outil permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic fiable des situations de non maîtrise des savoirs de base afin de définir avec précision, en concertation avec l'apprenant et son référent, les besoins en formation. - L'élaboration d'un programme de formation individualisée et adaptée en terme d'objectifs, de contenu, d'horaires, de durée ainsi que ses outils d'évaluation.

Intitulé	Développer le parrainage
Référence PON FSE	Objectif spécifique 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.
Objectif	<p>Le parrainage a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, en les faisant accompagner par des bénévoles professionnels, en activité ou retraités, qui partagent leurs expériences et leurs réseaux.</p> <p>Il vise à lutter contre toutes formes de discrimination et à renforcer la solidarité intergénérationnelle ainsi que <i>l'engagement citoyen</i>. Enfin, il vise à appuyer l'employeur dans sa démarche de recrutement.</p>
Contenu	<p>Le parrainage se situe dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle et constitue une mesure renforçant l'accompagnement des bénéficiaires ; il est destiné aux personnes volontaires et motivées, engagées dans une démarche active de recherche d'emploi et dont le projet professionnel est défini ou en cours de l'être.</p> <p>Le parrainage consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les personnes volontaires dépourvues de réseau dans leur parcours d'accès, de retour ou de maintien à l'emploi. Le parrain ou la marraine fait ainsi bénéficier au filleul de son réseau, de son expérience, de sa connaissance des entreprises et employeurs potentiels. - Assurer leur suivi afin d'aider les filleuls à s'insérer et se maintenir durablement dans le milieu du travail. Le parrain ou la marraine ne se substitue pas à l'encadrement de l'entreprise mais en est l'interlocuteur en cas de difficulté. - Accompagner les filleuls à consolider leur projet professionnel, conseiller valoriser les compétences, aptitudes et atouts. - Le parrainage ne s'attache pas à résoudre les problématiques sociales mais il fait le lien avec la structure support du parrainage s'il ou elle a identifié des freins de cet ordre. <p>Le parrain ou la marraine est un(e) bénévole ayant les aptitudes requises pour jouer un rôle de médiation entre une personne en recherche d'emploi et le monde professionnel. Il présente des qualités d'écoute et de dialogue, et dispose de réseaux professionnels et de contacts ainsi que d'une expérience professionnelle dont il peut faire bénéficier la personne parrainée. Il est susceptible de s'engager dans la durée au sein d'un réseau et auprès du filleul et régulièrement, il fonde son action sur les valeurs de cohésion sociale, de non-discrimination, de solidarité intergénérationnelle et d'échange.</p> <p>Les principales missions des structures support du parrainage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, recrutement et formation des parrains. - Mise en relation entre le filleul et le parrain et formalisation des engagements réciproques. - Etablissement et maintien des liens avec le monde économique. - Accompagnement et suivi du parrainé. - Suivi et évaluation de l'action en lien avec le PLIE.
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	120 participants PLIE.

Intitulé	Chargé(e) de placement en entreprise
Référence PON FSE	Objectif spécifique 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux participants du PLIE d'accéder à l'emploi de droit commun et de s'y maintenir ou de créer leur propre activité. - Anticiper les besoins en compétences des entreprises. - Améliorer l'adéquation offre / demande et optimiser le placement à l'emploi de droit commun.
Contenu	<p>L'intégration à l'emploi est un des axes prioritaires énoncés dans le cadre du Nouveau Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 (Objectif spécifique 2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion).</p> <p>L'objectif général de la mission est de permettre une meilleure adéquation entre la demande des entreprises, du public et l'offre de service du PLIE, notamment en s'appuyant sur la base de données abc VleSION et les diagnostics des référents PLIE.</p> <p>Il s'agit de proposer un dispositif de prospection d'offres et de placement des participants dans les secteurs offrant des perspectives d'emplois aux publics en insertion du PLIE. Dans le même temps, il s'agit également d'assurer l'interface entre les participants et les entreprises, en lien avec les référents de parcours concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer à la fois un réseau d'entreprises et travailler en lien avec les partenaires du monde économique dans l'objectif de rapprocher l'offre de la demande d'emploi. - Connaître le bassin d'emploi, ses secteurs d'activités, ses méthodes de recrutement en rencontrant les entreprises et leurs groupements. - Repérer les besoins du bassin d'emploi et les gisements inexploités et/ou non pourvus. - Prospecter en direct les entreprises via une concertation avec les partenaires économiques et Pôle Emploi. - Proposer un service personnalisé aux entreprises. - Se déplacer dans l'entreprise afin d'appréhender les postes et les conditions de travail. - Etablir avec l'entreprise les profils de poste et de candidats. - Présélectionner les candidats issus de la base de données du PLIE lors d'entretiens individuels. - Proposer 3 à 5 candidatures présélectionnées ; - Informer et mettre en place des mesures d'aide à l'embauche. - Assurer le suivi personnalisé des nouveaux salariés de l'entreprise si nécessaire. - Assurer le maintien dans l'emploi par un suivi personnalisé en lien avec l'employeur et le Référent de parcours. - Communiquer et faciliter la circulation d'informations entre les entreprises, les partenaires et les référents PLIE.
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	- 100 Placements en emploi de participants du PLIE.

Intitulé	Rapprocher les demandeurs d'emploi de l'entreprise
Référence PON FSE	Objectif spécifique 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.
Objectif	Mobiliser les employeurs afin de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi.
Contenu	<p>La mobilisation renforcée des employeurs permet de faciliter l'accès des publics les plus éloignés de l'emploi à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emplois. Par ailleurs, cette mobilisation offre la possibilité de mettre en perspective la responsabilité sociale des entreprises. Enfin, cette approche participe au renforcement de la coopération entre les entreprises et les structures d'insertion par l'activité économique. L'ingénierie de ces parcours peut donc être améliorée dans la relation avec les employeurs, la mise en activité et l'accompagnement dans l'emploi.</p> <p>Dans ce contexte, le PLIE encourage des projets innovants et/ou de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié, notamment dans les filières professionnelles suivantes : aide à la personne, sécurité, logistique, restauration, entretien, animation.....</p> <p>Seront notamment soutenus l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De sessions de recrutement - Des visites d'entreprises. - Des découvertes des métiers : sas, initiations, gestes professionnels,... - Des immersions en entreprises. - Etc...
Public concerné	<p>Public en insertion professionnelle, ressortissant du PLIE et habitant les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis, Villabé.</p> <p>Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...</p>
Résultats attendus	- Faire découvrir aux participants PLIE le monde de l'entreprise et les métiers.

Modalités de participation à l'appel à projets

I – Déposer sa demande de subvention dans l'appliquatif *Ma Démarche FSE*.



Les candidats souhaitant répondre à l'appel à projets du PLIE GPS doivent saisir leur projet sur le compte « Ma démarche FSE » de l'Association de Gestion des Fonds Européens en Essonne (AGFE91). Cette association, regroupant les 4 PLIE de l'Essonne et le Conseil Départemental, est l'organisme intermédiaire pivot qui assure désormais les missions de gestion des crédits européens pour l'Essonne.

Pour toute information relative à votre demande, vous pouvez contacter le service gestionnaire du PLIE : 01 60 78 91 27.

Le dépôt de la demande d'aide communautaire.

Les porteurs de projets doivent :

1. Créer un compte sur le site :

<https://ma-demarche-fse.fr/demat/>

2. Déposer leur dossier de demande sur le site « *Ma démarche FSE* » en le rattachant à l'appel à projets de : AGFE 91 - PLIE GPS.

II – Recevabilité.

Lorsque le dossier de demande est renseigné par le porteur de projet sur le site « Ma Démarche FSE », le service gestionnaire vérifie la complétude du dossier avant de le déclarer recevable.

Le dossier doit impérativement contenir les éléments demandés lors de la saisie en ligne.

III – Calendrier.

Lancement de l'appel à projets : 25/09/2017

Date limite de dépôt des projets dans MDFSE : 05/11/2017